



**AVIS DE PRESENTATION DE TRAVAUX EN VUE DE
L'HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES**

Vu le code de l'éducation, livre VI : l'organisation des enseignements supérieurs,
Vu l'arrêté du 23 novembre 1988 relatif à l'Habilitation à Diriger des Recherches,
Vu l'arrêté du 13 février 1992,
Vu l'arrêté du 13 juillet 1995,
Vu l'arrêté du 17 septembre 1996,
Vu l'arrêté du 27 décembre 1999,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002,
Vu l'arrêté 20-152 du 03 juin 2020,
Vu les rapports écrits,
Vu l'avis du correspondant de l'Ecole Doctorale,

**Le Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3 autorise
Monsieur Etienne BOURDON**

A se présenter pour soutenir son Habilitation à Diriger des Recherches

Mercredi 24 juin 2020 à 14 h 00

conformément à l'arrêté 20-152 du 03 juin 2020, la soutenance se déroulera entièrement à

distance en cliquant sur le lien hypertexte suivant :
[Soutenance HDR-Visioconférence M. Etienne BOURDON](#)

Devant le jury composé des personnes suivantes :

- M. Yves KRUMENACKER, professeur des universités, Université Jean Moulin Lyon 3,
- M. Pascal BRIOIST, professeur des universités, Université François-Rabelais Tours,
- Mme Anne BONZON, maître de conférences HDR, Université Paris 8,
- Mme Simone MAZAURIC, professeure des universités émérite, Université de Lorraine,
- M. Nicolas LE ROUX, professeur des universités, Université Paris 13,
- M. Frank LESTRINGANT, professeur des universités, Université Paris-Sorbonne,
- M. Georges TOLIAS, directeur d'études, École Pratique des Hautes Études, Paris 14,

Fait à Lyon, le 17 juin 2020

Le Vice-Président chargé de la recherche

Peter WIRTZ